

## FICHE DE POSTE

### Agents recenseurs • du 15 janvier au 14 février 2026

Les enquêtes de recensement de la population sont effectuées pour l'INSEE par des agents recenseurs nommés par arrêté du Maire. Elles ont pour objectif de mesurer la population vivant en France pour mieux s'adapter à ses besoins. Elles fournissent des statistiques et apportent des informations sur les logements.

Après une formation, l'agent recenseur se voit confier une liste d'adresses à recenser sur la commune dans la période légale **du 15 janvier au 14 février 2026**.

Il effectue lui-même sa tournée de reconnaissance. Il collecte les informations pour les logements qui lui sont confiés en accompagnant les habitants si besoin à compléter les questionnaires physiques, tout en les incitant à répondre via internet. Il tient à jour son carnet de tournée, classe les imprimés, et rencontre le coordonnateur communal pour effectuer les bilans de collecte.

#### Détails de l'offre :

**Famille de métiers : Citoyenneté, population, affaires administratives et vie associative - Affaires administratives**

Lieu : Jarville-la-Malgrange

Dates : du 15 janvier au 14 février 2026

Type d'emploi : CDD (1 mois)

Seul un contractuel peut être recruté sur ce poste car il s'agit d'un accroissement temporaire d'activité. Le contrat proposé ne peut excéder un an, renouvelable dans la limite d'une durée totale de 18 mois consécutifs.

L'agent recenseur devra obligatoirement suivre une formation rémunérée. Elle aura lieu début janvier, sur deux demi-journées. Elle est réalisée par le superviseur de l'INSEE, en collaboration avec le coordonnateur communal.

#### Profils recherchés :

- être majeur ;
- bonne capacité d'organisation, autonomie ;
- sens du contact, discrétion ;
- disponibilité pendant la période du recensement (soirée et week-end) ;
- aisance avec l'outil informatique ;
- bonne connaissance de la ville ;
- permis indispensable.

#### Missions :

##### **Réalisation de la collecte du recensement de la population communale 2026 :**

- repérage des adresses d'habitation à recenser ;
- dépôt de notice dans les boîtes aux lettres ;
- remise de notice en mains propres ;
- planification de rendez-vous avec les habitants ;
- accompagnement des habitants en difficultés pour répondre au questionnaire ;
- suivi des réponses en retour ;
- rendre compte au coordonnateur de l'avancée de la collecte.

Vous pouvez dès à présent déposer votre candidature (CV + lettre de motivation) à l'accueil de la mairie ou l'envoyer par mél à l'adresse suivante : [rh.jarville@jarville-la-malgrange.fr](mailto:rh.jarville@jarville-la-malgrange.fr)

